

**De:** "helene" <helene.guerineau@wanadoo.fr>  
**À:** "Régis ROQUEFEUIL" <concertation@legrandclermont.fr>  
**Envoyé:** Mardi 9 Avril 2024 17:40:44  
**Objet:** Contribution à l'enquête publique

Monsieur,

La MRAE explique qu "afin d'éviter un impact en termes de consommation d'espace agricole et naturel lié au transfert en phase 1 de 12 ha situés sur le PDS Parc logistique Clermont Auvergne, il est prévu la suppression de 12 ha de surfaces actuellement classées en phase 1 sur le PDS Sarliève Nord situé sur les communes d'Aubière et Cournon-d'Auvergne."

Nous attirons l'attention sur le fait que dans son rapport, la MRAE précise que "la sécurisation de la vocation naturelle ou agricole de cette surface de 12 ha mérite toutefois d'être assurée, pour que, comme cela est indiqué dans le dossier, on puisse assurer que la modification du SCoT « entraînera une diminution des sur- faces dédiées à l'urbanisation sur le long terme, donc la préservation de 12 ha de foncier ».

De plus les 12 Ha de cette terre agricole de haute qualité permettrait de faire vivre une douzaine d'agriculteurs et d'alimenter une partie de la population en paniers de légumes. Pour exemple Biau Jardin fournit 1000 paniers à l'agglomération clermontoise.

Les terres agricoles soutiennent l'économie rurale, offrant des emplois et des revenus stables pour les communautés agricoles.

Il est plus qu'urgent vu la crise agricole actuelle de préserver les terres et favoriser leur développement économique.

Nous ne pouvons pas opposer emplois agricoles et les emplois industriels au titre que ces derniers seraient supérieurs en nombres sans prendre en compte l'ensemble des externalités négatives d'une industrie Europlasma. Par ailleurs les emplois agricoles préservant terres et biodiversité offrent des services équivalents voir supérieurs sur le long terme.

Par ailleurs nous nous devons de transformer, réparer le "déjà là", le patrimoine déjà existant et donc aller explorer les friches industrielles.

La MRAE précise que "l'absence d'une stratégie territoriale globale pour la valorisation des friches industrielles est une occasion manquée de réduire l'impact environnemental. En favorisant la réhabilitation de ces zones, on limiterait l'expansion sur les terres agricoles et naturelles, préservant ainsi la biodiversité et les ressources en eau".  
Il est regrettable que la recherche de valorisation de friches industrielles ne soit pas explorée dans l'ensemble du territoire couvert par le Scot".

Pourquoi ne pas se tourner sur le site ex-Luxfer fermé en 2019 qui faisait 12 Ha dans le cadre d'une politique de transformer le "déjà là" ?

De même les sols de la plaine de Limagne sont très fertiles, principalement en raison de leur origine sédimentaire et volcanique. Cette fertilité est due à l'accumulation de matériaux riches en nutriments, ce qui favorise la croissance des plantes.

Ces sols présentent une bonne structure et une texture idéale qui facilitent l'infiltration de l'eau, la rétention d'humidité et l'aération. Ces caractéristiques sont cruciales pour le développement racinaire des plantes.

La qualité des sols en plaine de Limagne permet de cultiver une grande variété de cultures, y compris des céréales (blé, orge), des oléagineux, des légumineuses, mais aussi des cultures plus spécifiques et à haute valeur ajoutée comme les légumes, les fruits, et les vignes;

Malgré leur grande qualité, les sols de la plaine de Limagne font face à des défis, notamment la gestion de l'eau (irrigation et drainage) et la pression urbaine qui réduit les surfaces agricoles disponibles.

La préservation de ces sols implique donc aussi de relever ces défis environnementaux et socio-économiques.

L'avis de la CDPENAF sur ce dossier souligne d'ailleurs les risques d'augmentation du ruissellement et de la pression sur les réseaux urbains due à l'artificialisation des sols.

Pour ces raisons, il serait préférable d'identifier des friches industrielles qui permettraient l'implantation d'une telle usine autour de Clermont-Ferrand ou plus largement dans le Puy-de-Dôme et préserver les 12 ha de Cebazat (et les 12 ha de Sarliève Nord) à des fins de politique agricole visant la production alimentaire, la préservation de l'eau, de l'air et de la biodiversité.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

A Chamalières, le 09/04/2024  
Guérineau Hélène